

EXTRAIT DE DELIBERATION N°1

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 mars 2024

- Nombre de membres en exercice : 24
- Nombre de membres présents : 17
- Nombre de membres représentés : 4
- Quorum : 12

Relevé des délibérations du C.A. du 21.12.2023

Le Conseil d'administration approuve le relevé des délibérations du C.A. du 21 décembre 2023 (Cf. annexe 1).

↳ VOTE :

- **Votants** : 21
- **Non-participations au vote** : 0
- **Abstentions** : 0
- **Suffrages exprimés** : 21
 - **Pour** : 21
 - **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 14 mars 2024

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM





RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SUPMICROTECH

Séance du jeudi 21 décembre 2023 – 10 h 30

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

La séance est ouverte par le Président du CA qui remercie les membres pour leur présence.

Le DGS fait état des procurations : Marie-Aude Acker donne procuration à Joseph Gavaille, Nathalie Augé donne procuration à Damien Tournier, Benoît Vuillemin donne procuration à Alexandre Rigal, Noureddine Zerhouni donne procuration à Yann Le Gorrec, Romain Janeau donne procuration à Benjamin Martine.

Le quorum est atteint.

➤ **AVIS SUR LA CANDIDATURE A LA DIRECTION DE SUPMICROTECH**

Le Président du CA indique qu'une seule candidature a été reçue, celle de Monsieur Pascal Vairac. Il sera reçu à cette séance pour 30 minutes de présentation de son projet qui seront suivies par un temps d'échanges et de questions. La procédure de vote sera formelle par bulletin papier. Le dépouillement se fera sous la surveillance de 2 administrateurs. Sous avis du CA de l'École, il incombe au Ministère d'élire le Directeur de l'Établissement.

Le Président du CA rappelle les points sur lesquels l'attention sera portée quant au projet de candidature.

Le Président du CA appelle à la candidature de 2 membres pour surveiller les opérations d'élection. Éric Mérat et Valérie Soumann sont désignés.

Le DGS précise les modalités de vote. Sur les bulletins de vote figure le projet de délibération, à savoir « Suite à la présentation du projet qui vous a été faite, souhaitez-vous proposer Monsieur Pascal Vairac à la Direction de l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques ». Les cases « oui » et « non » suivent la proposition. Aucune case cochée vaudra pour abstention. Les administrateurs seront appelés un par un pour déposer leur bulletin dans l'urne.

Monsieur Pascal Vairac est invité à présenter son projet de candidature.

Monsieur Vairac présente sa candidature en rappelant son parcours, suivi du bilan de sa précédente mandature et de la présentation du projet d'avenir de l'École pour les 5 prochaines années.

Le projet pour l'École s'articule en 6 points : les réponses aux attentes de l'industrie, de la société et de l'ESR ; les compétences de demain à SUPMICROTECH ; accompagner et soutenir la vie étudiante ; l'attractivité et le rayonnement de SUPMICROTECH ; le développement et la pérennisation d'un pilotage fonctionnel et stratégique ; la politique de site et le positionnement de SUPMICROTECH.

Le Président du CA ouvre la session de questions et de débat.

Monsieur Vairac souhaite œuvrer pour que chacun partage une vision commune de l'École, gage de réussite pour emmener l'Établissement sur cette trajectoire. Concernant le mode d'enseignement par compétences, M. Vairac est persuadé que la réussite de la mise en œuvre passe par un travail commun, donc par une réflexion collégiale et un investissement de tous. Il pense que SUPMICROTECH possède sa culture d'établissement. Il reste à définir les leviers qui permettront d'emmener le collectif interne à œuvrer pour la vision commune de l'École. Monsieur Vairac continuera à expérimenter pour trouver la solution qui mènera à une synergie commune.

Afin d'identifier les besoins des industriels, notamment au niveau des microtechniques, la mise en place de l'Observatoire des métiers est proposée. Des efforts sont à mener afin que les enseignants et les enseignants-chercheurs s'imprègnent davantage des besoins industriels en étant à leur écoute et en recherchant l'innovation pédagogique en lien avec l'industrie.

Concernant la qualité qui est une mission chronophage, intégrée à un plan d'action qui n'inclut pas la certification, mais intègre des procédures écrites permettant de fluidifier les démarches, un travail important est à mener afin de formaliser la démarche qualité dans le cadre du processus de formation des élèves.

Des efforts de sensibilisation sont à faire afin de développer l'entrepreneuriat par et pour les étudiants.

La formalisation du lien formation / recherche est essentielle, mais il est nécessaire d'associer l'ensemble des enseignants à cette volonté. La place des microtechniques dans les enseignements passera également par le développement de la transversalité.

Concernant l'attractivité de l'École pour les entreprises, il est discuté le mode de fonctionnement de l'École pour former des ingénieurs microtechniques et développer cette attractivité. Il est question de définir une stratégie « relations entreprises » à mettre en place pour développer une véritable offre à destination des entreprises. M. Vairac répond en partie par le développement des plateformes et revient sur l'importance que chacun s'implique davantage dans les relations avec les entreprises, notamment au travers des visites de stage.

Monsieur Vairac rappelle qu'il avait annoncé qu'il ne ferait qu'un seul mandat pour se concentrer davantage à la recherche. Aujourd'hui, il se présente à nouveau par passion pour la communauté. Il s'engage donc à s'investir avec toute son énergie pour œuvrer pour le développement et le rayonnement de l'École.

Le Président du CA remercie Monsieur Vairac qui prend congé.

Le Président invite les administrateurs à un échange avant de procéder au vote.

L'attention est portée sur la nécessité d'élargir les discussions au-delà des questionnements « internes ». La prise en compte permanente de l'externe est essentielle pour l'avenir de l'École, tout comme le développement d'une réelle culture d'établissement.

Il est souligné le manque d'indicateurs de la vie de l'École.

Le Président du CA invite les administrateurs à procéder au vote.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 21
- Abstentions : 0
- Vote Pour : 16
- Vote Contre : 5

Les membres du CA proposent la candidature de Monsieur Pascal Vairac à la Direction de SUPMICROTECH.

Il est précisé que les votes exprimés reflètent l'avis de l'ensemble du collège que l'administrateur représente.

La séance est levée pour le temps du déjeuner.

Reprise de la séance.

Le Président du CA félicite Monsieur Vairac pour son élection et le remercie de s'être prêté à l'exercice de présentation, ainsi que les membres du CA pour la qualité de leurs questions. Dans un souci de transparence, il indique que les échanges de la matinée traitaient principalement de problématiques internes, mais il souligne la nécessité de considérer davantage les enjeux externes et de se tourner vers le monde économique et notamment le secteur industriel. Il est vital pour l'École d'aller à la rencontre des industriels et d'adapter la stratégie d'avenir à leurs besoins et aux enjeux de l'industrie du futur, pour former des ingénieurs compétents et être reconnu par les collectivités locales. Il précise par ailleurs la nécessité de prendre les bonnes décisions et d'agir rapidement dans ce sens. Le CA sera présent pour épauler et soutenir le Directeur dans les prises de décision pour l'avenir de SUPMICROTECH.

Le Directeur remercie les membres du CA pour le renouvellement du mandat et entend le discours du Président.

En raison du départ prévu de Yann Le Gorrec en cours de séance, il donne procuration à Eric Mérat et Emmanuel Foltête prend la procuration de Noureddine Zerhouni.

➤ **APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CA DU 19 OCTOBRE 2023**

Le Président du CA soumet l'approbation du relevé de délibérations du CA du 19 octobre 2023 au vote.

Les membres du CA approuvent le procès-verbal des délibérations du CA du 19 octobre 2023 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 22 ; suffrages exprimés : 22)

➤ **AFFAIRES FINANCIÈRES**

▪ **BUDGET RECTIFICATIF 2023-1**

Analyse de la commission finances par son Président

Pour rappeler le contexte, il est précisé que la Commission Finances s'est réunie pour traiter de la lettre de cadrage stipulant de faire un effort budgétaire de 10 % sur l'ensemble des dépenses des services ; que les besoins des services ont ensuite été recensés, puis ont été suivi des dialogues de gestion pour éclairer et analyser les besoins qui ont été transmis à la Direction pour un arbitrage entre les dépenses et les ressources.

Le BR23-1 présenté fait donc état d'une certaine cohérence pour pouvoir terminer le budget de l'exercice 2023 avec les corrections apportées, notamment au niveau du surcoût des dépenses énergétiques, revues à la baisse. Au niveau de la prévision du budget initial 2024, La commission a pris acte que l'établissement était finalement très contraint dans l'élaboration de son budget du fait de sa dépendance aux financements publics. Elle envisage dès lors de plutôt orienter son travail d'analyse sur les possibilités de l'établissement de développer les ressources propres. A ce titre, elle souhaite pouvoir disposer de DATA (liste des ressources possibles, évolution des montants constatés sur les derniers exercices, partenaires concernés, modalités de mise en œuvre, etc...) pour pouvoir mener une analyse sur ce sujet. Il est ainsi convenu d'attendre le compte financier pour ensuite s'atteler à cette mission.

Le Président du CA poursuit en insistant sur la nécessité pour l'École de changer de paradigme au niveau des relations industrielles. L'École doit être en mesure de « vendre » des produits aux entreprises. SUPMICROTECH doit par ailleurs apprendre à mettre en avant son leadership dans les microtechniques, qui représente un atout majeur. Les ressources propres de l'Établissement étant trop basses, l'enjeu est de développer les relations industrielles pour les augmenter.

Par ailleurs, la Commission Finances a parcouru les subventions que l'École accorde. Compte tenu des enjeux (montant global inférieur à 80 K€), la commission a vite conclu que ce point n'était pas à proprement parler un sujet particulièrement à traiter en son sein.

Il est précisé qu'un retour est attendu, notamment de la part des étudiants qui sont appelés à la responsabilité au niveau de leurs activités, nécessaires à l'image de l'École et à leur propre avenir. Monsieur Tournier rappelle l'importance du lien entre l'École, les administrateurs et le monde externe, un lien qui doit être tissé dans les 2 sens, pour faire fonctionner l'École et aller au-devant des enjeux.

Présentation budgétaire par l'Agent comptable, directeur financier

L'Agent comptable mentionne que le BR repose sur les hypothèses suivantes : un impact moindre des charges de viabilisation du fait du mécanisme d'amortisseur pour l'électricité et de la baisse des indices gaziers ; des déprogrammations de crédits suite aux dialogues de gestion et de performance du mois d'octobre ; une révision à la baisse des hypothèses de recettes propres et la prise en compte de l'augmentation de la SCSP.

Le Budget Rectificatif 2023-1 est présenté : Dépenses (Tableau 2) ; Recettes encaissées (Tableau 2) ; Projection de résultat (Tableau 6) ; Indicateurs financiers (Tableau 6) ; Projection de trésorerie (Tableau 7).

Le Président du CA fait remarquer une lacune sur l'exécution des contrats de recherche. Il est nécessaire de discuter de la préparation des contrats de recherche et sur leur exécution afin d'éviter ces problématiques de déprogrammations liées à ce poste.

Le Directeur précise que l'École s'améliore quant à la prévision des activités de recherche et doit s'améliorer davantage, mais qu'il n'est pas possible d'atteindre des taux d'exécution performants à ce niveau, car l'École n'est pas la seule actrice au niveau de ces activités.

Il est rappelé que le taux d'exécution est un indicateur de sincérité des budgets. L'effet de taille d'un établissement est également à prendre en compte lors de la présentation des indicateurs.

Au niveau des indicateurs, il est précisé que le niveau de trésorerie idéal serait de 2 mois de salaires et de quoi pouvoir financer en avance de phase un projet d'envergure.

Le projet de délibération est le suivant :

« Vu les articles 175, 176, 177, 179 et 184 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1

Le Conseil d'Administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- ✓ 124.10 ETPT sous plafond État et 11.04 ETPT hors plafond, soit un plafond global de 135.14 emplois (ETPT) ;
- ✓ L'ouverture de 17 032 158 € en autorisations d'engagement (AE) dont :
 - 11 844 061 € en personnel ;
 - 3 671 721 € en fonctionnement ;
 - 1 516 377 € en investissement.
- ✓ L'ouverture de 18 717 258 € en crédits de paiement (CP) dont :
 - 11 844 061 € en personnel ;
 - 4 099 120 € en fonctionnement ;
 - 2 774 076 € en investissement.

L'inscription des recettes encaissées s'établissant à 18 115 021 €, le solde budgétaire déficitaire s'élève à 602 237 €.

Article 2

Le Conseil d'Administration vote les prévisions comptables suivantes :

- ✓ 613 164 € de variation négative de trésorerie sur l'exercice ;
- ✓ 29 739 € de résultat patrimonial déficitaire sur l'exercice ;
- ✓ 489 552 € de variation du fonds de roulement constituant un prélèvement.

Article 3

Le Conseil d'Administration vote les tableaux suivants (cf. annexe jointe) :

- ✓ tableau des emplois (tableau 1) ;
- ✓ tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) ;
- ✓ tableau de l'équilibre financier (tableau 4) ;
- ✓ tableau de situation patrimoniale (tableau 6) ;
- ✓ tableau des opérations pluriannuelles (tableau 9). »

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA approuvent le Budget Rectificatif 2023-1 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 22 ; suffrages exprimés : 22)

▪ SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

Le DGS indique que les subventions ont été présentées et discutées en Commission Finances. Étant donné le montant global (85 500 € de demandes / 78 140 € alloués), il n'y a pas d'enjeux considérables, mais le prérequis était de conserver un budget constant pour le soutien aux associations.

Certaines décisions ont été prises en cours d'année pour les associations étudiantes, notamment au niveau de la prise en charge par l'École des sweat-shirts de promotion et du Trombinoscope (à budget constant pour l'École). Ces décisions permettent aux associations d'avoir une marge de manœuvre supplémentaire (6 000 €) malgré la volonté de conserver un budget constant.

Par ailleurs, l'École participe directement à l'organisation du Gala sur son propre budget pour soutenir l'association (à hauteur de 45 000 €).

Le DGS rappelle que l'allocation se divise en 2 tranches, une ferme et une conditionnelle. La tranche conditionnelle est versée en octobre dans le cadre de la préparation du budget de l'année n+1 à l'examen de la situation financière de l'année n.

Compte tenu du contexte financier, le Président du CA souligne qu'il y a un investissement conséquent de la Direction pour soutenir les associations. Toutes subventions comprises, plus de 100 000 € sont consacrés à la qualité de la vie étudiante. Il s'agit d'un réel effort qu'une majorité d'établissements ne font pas pour les étudiants. Ceci est à mettre en balance avec l'investissement des étudiants dans la vie de l'Établissement et dans son avenir. Le Président du CA s'interroge avec sincérité et responsabilité sur le volume des subventions allouées aux étudiants face à leurs responsabilités et leur engagement dans la vie de l'École. Aux regards des enjeux que SUPMICROTECH doit traverser, les étudiants ont leurs responsabilités à prendre pleinement. Il déclare qu'il s'abstiendra sur cette délibération.

Les étudiants soulignent effectivement qu'il existe une réelle crise dans la vie étudiante au sein de SUPMICROTECH et qu'il est nécessaire de résoudre cette problématique majeure. Malgré les dissensions et querelles existantes au sein des étudiants, un certain nombre s'investit pleinement et assure que la voix des représentants des étudiants est représentative. Le Président du CA indique qu'il est bien conscient de l'investissement de certains étudiants, mais que c'est aux représentants de transmettre le message sur la nécessité de l'investissement et de la responsabilité de tous les étudiants de participer à la construction de la culture d'établissement, notamment eu égard aux subventions accordées et à l'investissement des administrateurs pour soutenir la position du Directeur.

Une mise en garde est faite sur l'utilisation des réseaux sociaux, notamment si les messages sont négatifs et portent préjudice à l'image de l'École. Les auteurs de tels propos doivent prendre conscience que leur avenir est en jeu au travers de ces messages visibles par tous. Les administrateurs mettent de l'énergie pour développer le rayonnement et l'attractivité de l'École, il serait inadmissible que les étudiants détruisent ce travail. L'attitude de certains étudiants fait preuve d'un parfait consommériste. Il est de la responsabilité de chacun d'évoluer et d'agir pour eux, pour leur avenir, pour la culture de l'École et pour l'avenir de SUPMICROTECH. Il est rappelé que la seule obligation de l'École envers les étudiants et de verser la CVEC.

Le Directeur indique que des efforts de communication sont à mener. Une révision des formats des AG et des autres vecteurs de communication sera faite.

Le projet de délibération est le suivant :

« Article 1

Compte tenu des éléments financiers, de contexte et d'analyse, présentés, le CA adopte l'attribution au titre de l'exercice 2024 des subventions aux associations suivantes :

- AIMM : TF 12 150 € / TC 1 350 €
- Amicale : TF 16 650 € / TC 1 850 €
- BDE : TF 18 540 € / TC 2 060 €
- BDS : TF 12 726 € / TC 1 414 €
- Gala : TF 12 000 € / TC 0 €

(TF = Tranche Ferme / TC = Tranche Conditionnelle)

Article 2

Le versement en tout ou partie d'une tranche conditionnelle de subvention aux BDE, BDS et Gala, ainsi qu'à l'AIMM, par décision du Directeur après examen de leur situation financière par le DGS et l'agent comptable, est précédé d'un dialogue de gestion avec les présidents et trésoriers des associations concernées. »

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA approuvent les subventions 2024 aux associations (0 vote contre, 2 abstentions).

(Votants : 22 ; suffrages exprimés : 20)

▪ **PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024-2028**

Le Directeur indique que le PPI de l'an dernier a été gelé dans sa quasi-totalité. Un peu plus de 4 M€ ont été reprogrammés sur les années 2024-2028. 2024 sera une année de reprise avec une autorisation d'engagement de 990 500 € répartis sur les différents postes (formation, recherche, pilotage et patrimoine). Le montant de la partie patrimoine est supérieur en raison de travaux de sécurisation des locaux à mener urgemment.

Les étudiants émettent un point de vigilance sur la rénovation de la bibliothèque et sur les montants des travaux qui pourraient y être engagés. Il est nécessaire de revoir le fonctionnement de la bibliothèque afin que les étudiants puissent y avoir accès sur des créneaux horaires où ils sont disponibles.

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA approuvent le Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2028 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 22 ; suffrages exprimés : 22)

▪ **BUDGET INITIAL 2024**

Le BI 2024 a été construit suivant une lettre de cadrage envoyée aux services de l'École fin août qui présentait les éléments du contexte financier et la demande de réduire les budgets de 10 %. Les hypothèses du BI sont les suivantes : 702 k€ de moins que la prévision du BI 2023 au niveau de la viabilisation ; de nouvelles ressources allouées dans le cadre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance avec le ministère : 120 k€ alloués en 2023 pour le déploiement d'une démarche de formation par compétence et d'une politique d'assurance qualité (potentiellement 360 k€ sur la période 2024-2026) ; le lancement de la réhabilitation énergétique de l'atelier de productique dans le cadre du CPER ; l'ouverture de 990 k€ d'investissement dans le cadre du PPI 2024-2028.

L'Agent comptable présente le BI 2024 :

- Présentation générale des moyens par mission ;
- Les ressources humaines (tableau 1 – emplois / tableau 2 – autorisations budgétaires) : pour le plafond 1 État, une limitation à 133 ETPT comme les années précédentes et une augmentation des crédits de 1,51 % par rapport au BI 2023 – pour le plafond 2 Ressources propres et fléchées, les ETPT augmentent de 52 % et les crédits de 20,9 % par rapport au BI 2023 ;
- Les crédits de fonctionnement : une forte augmentation des autorisations d'engagement de 40,5 % par rapport au BI 2023 due notamment par des contrats pluriannuels ; une baisse attendue des charges de viabilisation en 2024. En termes de ventilation, la partie patrimoine représente une part importante liée au phénomène d'échelle (taille de l'Établissement). Un point de vigilance est porté sur le taux d'occupation à rapporter au souhait d'augmenter le nombre d'étudiants. Le sujet sera discuté en Commission Finances notamment.
- Les crédits d'investissement : une nette augmentation des autorisations d'engagement s'expliquant notamment par l'engagement du CPER pour la réhabilitation de l'atelier de

productique, par l'ouverture de 990 k€ au titre de la tranche 2024 du PPI 2024, par l'ouverture de 856 k€ au titre des contrats de recherche

- Les recettes encaissées : une augmentation de 776 k€ sur les recettes fléchées pour les contrats de recherche, le PIA4 et les travaux du CPER ; une augmentation de 294 k€ sur les recettes globalisées notamment sur les prévisions d'activités des plateformes. Il est précisé que des indicateurs vont être mis en place et présentés régulièrement afin de pouvoir suivre l'évolution des ressources propres sur 2024. Un travail sur la taxe d'apprentissage est à prévoir (une marge d'amélioration certaine existe) ainsi que sur le modèle économique de la recherche (le travail est en cours avec le Directeur adjoint à la recherche). Une recherche de l'équilibre est à mener au niveau des plateformes et de la fondation notamment.
- La projection du résultat 2024 : un déficit d'environ 300 k€ est prévu. Ce déficit a été autorisé par la Rectrice de la Région académique. Le déficit prévisionnel s'explique par le décalage entre le versement de 120 k€ (2023) et l'exécution des dépenses (2024) des moyens alloués au titre du dialogue de performance avec l'État, le surcoût de viabilisation par rapport à l'exercice de référence 2021, la participation au financement de l'opération « Corridor Vert » en charge de fonctionnement.
- La trésorerie : le niveau de trésorerie attendue au 31 décembre 2024 apparaît faible puisqu'inférieur à 2 mois de masse salariale (57 jours de fonctionnement). Il est conditionné par l'exécution de toutes les hypothèses budgétaires.

Afin de pouvoir donner les moyens à hauteur des ambitions de l'École, il sera nécessaire de prendre des risques. Ces risques devront être maîtrisés en les évaluant par le travail de la Commission Finances et de celui issu des dialogues de gestion.

Une demande est faite de présenter, lors du prochain exercice, les recettes en distinguant celles qui sont maîtrisables de celles qui ne le sont pas, et de préciser quels sont les leviers existants au sein de la partie maîtrisable qui permettront une progression. Il est d'intérêt de mener des efforts sur les éléments qui sont contrôlables. La demande est prise en compte. L'augmentation du nombre d'étudiants par apprentissage fait partie de ces objectifs.

Le projet de délibération est le suivant :

« Vu les articles 175, 176, 177, 179 et 184 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1

Le Conseil d'Administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- ✓ 125.13 ETPT sous plafond État et 20.75 ETPT hors plafond, soit un plafond global de 145.88 emplois (ETPT) ;
- ✓ L'ouverture de 22 007 789 € en autorisations d'engagement (AE) dont :
 - 12 394 272 € en personnel ;
 - 6 000 462 € en fonctionnement ;
 - 3 613 055 € en investissement.
- ✓ L'ouverture de 19 923 352 € en crédits de paiement (CP) dont :
 - 12 394 272 € en personnel ;
 - 4 663 618 € en fonctionnement ;
 - 2 865 462 € en investissement.

L'inscription des recettes encaissées s'établissant à 19 185 460 €, le solde budgétaire déficitaire s'élève à 737 892 €.

Article 2

Le Conseil d'Administration vote les prévisions comptables suivantes :

- ✓ 723 509 € de variation négative de trésorerie sur l'exercice ;
- ✓ 298 339 € de résultat patrimonial déficitaire sur l'exercice ;
- ✓ 1 197 339 € de variation du fonds de roulement constituant un prélèvement.

Article 3

Le Conseil d'Administration vote les tableaux suivants (cf. annexe jointe) :

- ✓ tableau des emplois (tableau 1) ;
- ✓ tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) ;
- ✓ tableau de l'équilibre financier (tableau 4) ;
- ✓ tableau de situation patrimoniale (tableau 6) ;
- ✓ tableau des opérations pluriannuelles (tableau 9). »

Il est précisé que le solde budgétaire est un solde primaire de trésorerie, ce qui est différent du résultat. Le solde budgétaire déficitaire de 737 892 € présenté dans le projet de délibération ne signifie pas que le résultat sera déficitaire, mais est lié à un flux de trésorerie.

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote

Les membres du CA approuvent le Budget Initial 2024 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 22 ; suffrages exprimés : 22)

➤ **AFFAIRES PATRIMONIALES : DOSSIER D'EXPERTISE IMMOBILIERE ET DE LABELLISATION DU PROJET D'EXTENSION DES LOCAUX**

Le Directeur rappelle que le projet d'extension des locaux inscrit au CPER 2021-2027 fait l'objet d'une expertise de l'État. Après deux CPER, l'État a demandé à l'École de remettre le projet d'extension des locaux au nouveau CPER avec un projet cohérent de développement qui repose sur l'augmentation du nombre d'élèves pour participer à l'enjeu de former plus d'ingénieurs (en ciblant davantage les filières par apprentissage) et sur l'évolution de la formation (en termes de méthodes notamment).

Un premier projet ambitieux a été proposé, mais le budget n'a pas été accordé dans sa totalité (moins 40 % environ).

Le projet a été revu en termes d'ambitions tout en répondant aux besoins de l'École. Une étude de faisabilité a été menée pour décrire le besoin à partir des éléments de réflexion de SUPMICROTECH 2040. Différents scénarios ont été envisagés.

La responsable du service patrimoine présente les différents scénarios :

- Réagencement de l'existant sans extension : ce scénario ne répond pas aux besoins de l'École
- Extension du bâtiment Descartes : ce scénario ne laisse aucune marge de manœuvre pour faire évoluer l'École
- Construction neuve phasée dans le temps : scénario retenu par le Comité de Pilotage.

Le scénario retenu présente 2 phases afin de respecter le budget alloué. Une première phase qui sera réalisée avec le budget alloué au CPER 2021-2027 en réponse aux besoins de la formation et de la pédagogie ; une seconde phase permettant l'accueil d'étudiants supplémentaires.

Le projet doit être validé par le CA avant d'être évalué par l'État. En cas de validation, le projet se terminera en février 2028.

Le projet est détaillé.

L'extension des salles informatiques est discutée. Durant l'étude des besoins faite en amont du projet, le taux d'occupation des salles informatiques a été évalué à 78 % contre 60 % pour les salles de TD. Étant donné que la plus grande majorité des étudiants est équipée d'un équipement informatique, la question se pose s'il n'est pas plus intéressant de donner accès aux licences à distance que de se lancer dans des travaux d'infrastructures importants. La Fondation pourrait intervenir pour plus d'équité au niveau des étudiants.

La question d'extension des locaux doit être prise dans une logique allant au-delà des problématiques internes, notamment en ayant une vision d'intérêts économiques. La présentation du projet manque de données chiffrées prouvant son intérêt économique.

Le Directeur rappelle que le projet a été monté dans un court délai et indique qu'il n'est pas possible d'en présenter un *business plan* qui porte sur des surfaces pédagogiques. Il précise qu'un des objectifs est de pouvoir accueillir 30 étudiants apprentis en plus d'ici 2028.

Le Président du CA indique qu'il est important pour les administrateurs d'avoir un *business plan* qui permet d'avoir une vision de l'amortissement des dépenses qui seraient engagées.

Le Directeur précise que le projet de délibération porte sur la première tranche du projet qui n'engage nullement la seconde qui, elle, sera proposée dans un prochain CPER. La tranche 1 inclut une augmentation de la surface de 500 m² reflétant un besoin réel et chiffré, présenté dans le dossier joint aux documents préparatoires. Le µTech-Lab est issu des réflexions menées l'an passé sur les axes stratégiques à développer.

Le Président du CA demande à avoir, à l'avenir, un *business plan* sur des projets d'investissement similaire (extension des locaux) afin de justifier les besoins en termes de recettes potentielles.

Le Directeur qualifie la demande de judicieuse et en prend acte.

Le projet de délibération est le suivant :

« Vu le Contrat de Plan État-Région 2021-2027 signé le 23 février 2022 par le Préfet de Région et la Présidente du Conseil Régional.

Article 1

Le Conseil d'Administration approuve le dossier d'expertise immobilière et de labellisation du projet d'extension des locaux.

Article 2

Sous réserve de l'obtention de l'agrément préfectoral concernant la réalisation du projet et l'attribution de la maîtrise d'ouvrage à SUPMICROTECH, le Conseil d'Administration autorise le Directeur à :

- Procéder à toutes demandes de subvention concernant la mise en œuvre de l'opération.
- Signer tous les marchés de maîtrise d'œuvre, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de travaux afférents à cette opération.

Article 3

Le maître d'ouvrage (SUPMICROTECH) prendra à sa charge la part des financements non acquis. »

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA approuvent le dossier d'expertise immobilière et de labellisation du projet d'extension des locaux (3 votes contre, 1 abstention).

(Votants : 22 ; suffrages exprimés : 21)

Le Président du CA et le Directeur remercient la responsable du service patrimoine qui quitte la salle.

➤ **AFFAIRES GENERALES**

▪ **PLAN ACTION QUALITÉ 2023-2026**

Le Directeur rappelle le contexte qui est issu des recommandations du HCERES et de la CTI. Il mentionne que l'École ne cherche pas à avoir un déploiement d'une démarche qualité de manière exhaustive, mais d'avoir une cartographie des processus et d'avoir des procédures clairement identifiées sur les points principaux.

Le DGS présente le plan d'action qualité avec un déploiement sur 3 ans. Il rappelle qu'en 2026 se déroulera une nouvelle phase d'audit et qu'il est nécessaire d'avoir répondu aux injonctions faites par la CTI et le HCERES d'ici là, à savoir de formaliser un plan d'action sur la construction et le déploiement d'une démarche qualité couvrant tous les domaines d'activité de l'École. Le document est à transmettre pour le 15 décembre 2023.

Le plan d'action qualité intègre 3 principaux objectifs : satisfaire les usagers et toutes les parties intéressées ; garantir et assurer la continuité de service ; gagner en performance. Un quatrième objectif est induit, à savoir augmenter la qualité de vie au travail.

Parmi les actions identifiées, les priorités sont placées sur les points suivants :

- Élaborer une cartographie des processus et une cartographie des risques ;

- Constituer 3 équipes en charge de l'animation des revues de projets et d'un réseau de référents qualité (responsables de services/interservices et/ou process) ;
- Engager la démarche processus (qualité et risques), en mode projet, à tous les niveaux ;
- Former à la démarche qualité, créer une boîte à outils avec des méthodes et modèles ;
- Structurer l'architecture documentaire et rédiger les processus, procédures et modes opératoires afférents ;
- Élaborer un tableau de bord qualité, dans une optique d'amélioration continue.

L'approche du processus repose sur la définition, en amont, des attentes et des besoins des usagers pour aboutir à une amélioration des services et à la satisfaction des usagers.

L'approche risques répond au fait de repérer et d'analyser les risques, pour pouvoir les traiter en amont ou en cours d'activité pour en limiter les impacts.

En termes de cartographie, 3 types de processus sont identifiés : les processus de pilotage, les processus missions et les processus supports.

La cartographie des processus représente graphiquement tous les processus corrélés entre eux, conférant une vision globale du fonctionnement de l'École et permettant d'appréhender objectivement son organisation dans une optique d'amélioration continue.

La cartographie élaborée est présentée.

Une remarque est faite sur la complexité du document présenté au regard de la taille et du fonctionnement de l'Établissement. Une demande est faite de réfléchir à aller jusqu'à la certification bien que cela ne soit pas un objectif pour l'École. Le Directeur indique qu'un accompagnement sera assuré par la suite pour construire le travail à venir. Le suivi de la qualité est essentiel. Pour aller plus loin dans la démarche, le travail portera sur une phase de documentation, puis passera par un accompagnement pour élaborer un plan action qualité répondant aux exigences de la certification avant de décider si l'École demande une labellisation.

Concernant le processus de formation des élèves, la démarche d'évaluation des enseignements serait déclinée en 2 processus :

- Une évaluation continue des enseignements par les élèves visant à identifier les axes de développement pédagogique individuel et collectif ;
- Une évaluation pluriannuelle sur le parcours des étudiants qui vise à recueillir le point de vue des élèves en fin de cycle sur leurs conditions d'études et leurs formations pour identifier des leviers d'amélioration et définir des actions à mettre en œuvre ; la mise en place de cette évaluation devant aussi permettre à améliorer la visibilité à plus long terme sur le devenir et l'insertion professionnelle des diplômés.

Les actions prioritaires visées sont les suivantes :

- La mise en place d'un Conseil de perfectionnement ;
- Des ressources pour guider l'interprétation des résultats des évaluations ;
- Des modèles ou scénarii pour effectuer un retour aux différents acteurs et à différentes temporalités ;
- Des exemples de fiches action mises en place consécutivement aux évaluations ;
- Une offre de formations et d'accompagnement pour soutenir la mise en contexte et la mise en œuvre de transformations pédagogiques ;
- Des actions de communication pour valoriser la démarche d'amélioration continue.

Des comités de projet (COPRO) vont être instaurés, en charge de chacun des 3 types de processus. Ces comités seront chargés de l'animation, de procéder à des arbitrages le cas échéant et à des revues régulières de projets.

Le pilotage global du plan action qualité est porté par la gouvernance avec une volonté d'engager une démarche responsable et collaborative. La démarche est basée sur le principe du juste nécessaire qui doit permettre de garantir la performance de l'École sur le long terme.

Au niveau des points d'attention, la mise en œuvre du système de management de la qualité nécessite un accompagnement pertinent et ciblé, permettant de mieux associer ou concerter l'ensemble du personnel et de garantir la continuité et le rythme des actions. L'accompagnement peut aussi servir à viser une certification dans le cadre de certaines activités.

En termes de calendrier, suite à la validation par le CA, une AG de lancement est prévue en janvier 2024. La construction des projets s'ensuivra avec la feuille de route de chaque équipe. Des formations sont prévues au cours du deuxième semestre 2024. À partir de septembre 2024 commencera la partie documentation. Des points d'étape seront assurés devant le CA. Le bilan final sera présenté en décembre 2026.

Il est conseillé de faire appel à un consultant en amont afin de procéder à un diagnostic et de pouvoir rédiger un cahier des charges adapté. La mise en place d'indicateurs est indispensable.

Monsieur Tournier invite « l'École » à venir visiter son entreprise et observer les processus qualité en place.

Le Directeur précise que le plan action qualité doit être transmis à la CTI.

Le Président du CA conseille de ne pas inclure le planning prévisionnel tel qu'il a été présenté en raison de sa non-conformité avec les discussions qui viennent de se dérouler et des décisions prises.

Le Président du CA soumet le plan action qualité au vote

Les membres du CA approuvent le plan action qualité 2023-2026 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 20 ; suffrages exprimés : 20)

▪ **DROITS D'INSCRIPTION DIFFÉRENCIÉS DES ÉTUDIANTS EXTRACOMMUNAUTAIRES**

Le Directeur indique qu'il n'y a pas de modifications prévues sur ce point par rapport à l'an passé. Mais la délibération est nécessaire.

Le DGS rappelle que depuis 2019 les établissements ont la possibilité de proposer des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires. Au sein de l'École, il a été convenu d'exonérer partiellement ces étudiants afin qu'ils s'acquittent des mêmes droits d'inscription que les étudiants nationaux ou européens. Les modalités mises en place étaient jusqu'à présent validées chaque année. Il s'avère qu'il n'est pas nécessaire de les valider annuellement, mais uniquement lors de modifications. Le DGS précise les modalités et présente les articles de la délibération :

Article 1 - Candidats à une 1ère inscription en master international et au titre d'ingénieur à compter de l'année 2024-2025, hors cadre des accords internationaux d'établissement (les montants sont rappelés et indiqués dans les documents préparatoires)

Article 2 - Candidats à une 1ère inscription en master international et au titre d'ingénieur à compter de l'année 2024-2025, dans le cadre des accords internationaux d'établissement (les montants sont rappelés et indiqués dans les documents préparatoires)

Article 3 – En cas d'évolution des droits d'inscription différenciés (DID) comme des droits d'inscription non différenciés (DIND), les montants d'exonérations totales (ET) et d'exonérations partielles (EP) figurant aux articles 1 et 2 de la présente, seront calculés sur la base des formules suivantes : $ET = DID$; $EP = DID - DIND$

Article 4 – La présente délibération prend effet à compter de l'année 2024-2025 et court sur les années suivantes sauf délibération contraire prise par le Conseil d'Administration de SUPMICROTECH.

A terme, le DGS mentionne qu'il sera de rigueur d'appliquer des droits d'inscription différenciés.

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA approuvent les droits d'inscription différenciés des étudiants extracommunautaires à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 20 ; suffrages exprimés : 20)

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Un membre du CA souligne qu'un conseil de gestion du pôle S-Mart aura lieu en janvier 2024 afin d'élire le nouveau Directeur, mais que, à cet instant, il n'y a pas encore de représentant de SUPMICROTECH. Le Directeur ayant pouvoir de délégation, il indique que la nomination du représentant est en cours et sera effective avant le 11 janvier 2024.

Une demande est faite d'avoir une lettre d'information régulière, entre chaque CA, pour que les administrateurs puissent suivre les principales activités.





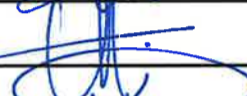

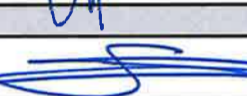




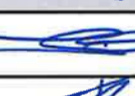



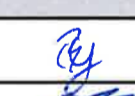
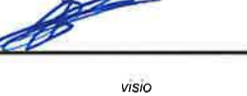
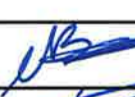


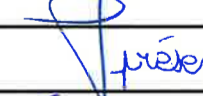


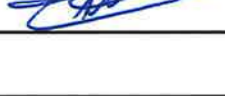

Le Président du CA remercie les participants et clôture la séance.

Le Directeur remercie les participants.

La séance est levée à 18 h 30.

**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE SUPMICROTECH-ENSMM**

📅 **le Jeudi 21 décembre 2023 - 13h30**

| | Pouvoir donné à | Signatures |
|--------------------------------|--|---|
| Madame Nathalie ALBERT-MORETTI | | visio |
| Madame Marie-Aude ACKER | en matinée Excusée Procurator à J.GAVOILLE |  |
| Madame Nathalie AUGÉ | Excusée Procurator à D.TOURNIER |  |
| Madame Fanny CHAUVIN | |  |
| Madame Laëtizia MARTINEZ | | |
| Monsieur Olivier MUSTIERE | |  |
| Monsieur Alexandre RIGAL | |  |
| Monsieur Damien TOURNIER | |  |
| Monsieur Benoît VUILLEMIN | Excusé Procurator à A.RIGAL |  |
| Monsieur Emmanuel FOLTETE | |  |
| Monsieur Yann LE GORREC | |  |
| Monsieur Noureddine ZERHOUNI | Excusé Procurator à Yann LE GORREC |  |
| Madame Zeina AL MASRY | | |
| Monsieur Joseph GAVOILLE | |  |
| Madame Roberta TITTARELLI | |  |
| Monsieur Romain JAMAULT | |  |
| Monsieur Eric MERAT | |  |
| Monsieur Philippe ABBE | |  |
| Monsieur Gérard MICHEL | |  |
| Madame Valérie SOUMANN | |  |
| Monsieur Paul BENOIT-GONIN | |  |
| Madame Flavie GUILHOT | Excusée Représentée par A.BRENIERE (suppléant) |  |
| Monsieur Romain JANEAU | Procurator en matinée à P.BENOIT-GONIN | visio |
| Monsieur Benjamin MARTINE | Benjamin Martine |  |
| Madame Coralie SPICKER-VELTER | |  |
| Monsieur Adam BRENIERE | |  |
| Monsieur David MAUPIN | |  |
| Monsieur Eric ROBERT | | présent (après-midi) |
| Monsieur Pascal VAIRAC | | présent |
| Monsieur Michel JAUZEIN | Excusé | |
| Monsieur Morvan OUISSE | |  |
| Madame Nadine PIAT | | |
| Monsieur Christophe VARNIER | |  |

visio

départ à 17h
présent jusqu'à
puis procurator E. Moretti
jusqu'à 15h puis
E. Foltete

Nathalie ALBERT-MORETTI

